

Produit: **Jarylec® C101D**

Page: 1 / 12

Numéro de FDS: 001084-001 (Version 5.0)

Date 21.10.2020 (Annule et remplace : 20.07.2018)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Identification du mélange: Jarylec® C101D

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

Secteur d'utilisation :	Catégorie de produit :
Utilisation industrielle en tant que fluide diélectrique SU3: Production Industrielle (Tout)	PC0: Fluide diélectrique
Usage professionnel comme fluide diélectrique SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	PC0: Fluide diélectrique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ARKEMA
Oxygénés
420 rue d'Estienne d'Orves
92705 Colombes Cedex, FRANCE
Téléphone: +33 (0)1 49 00 80 80
Téléfax: +33 (0)1 49 00 83 96
Adresse e-mail: pars-drp-fds@arkema.com
http://www.arkema.com

Adresse e-mail : Scénario d'exposition arkema-hydroperox-reach-uses@arkema.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 1 49 00 77 77
Numéro d'appel d'urgence européen : 112
FRANCE ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Danger par aspiration, 1, H304
Irritation cutanée, 2, H315
Toxicité pour la reproduction, 1B, H360FD
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, 4, H410
Facteur M: Chronique = 10

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Benzyltoluene
dibenzylbenzène, dérivé ar-méthylrique

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

- P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P331 : NE PAS faire vomir.

Stockage:

- P405 : Garder sous clef.

Élimination:

- P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage spécial:

EUH208 Peut produire une réaction allergique. Contient: Epoxyde cycloaliphatique (Mw < 700).

2.3. Autres dangers

Effets possibles sur la santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit. Peut nuire à la fertilité. Effets sur la fertilité et la progéniture. Réduction de la fécondité. Augmentation de la perte post-implantatoire, Incidences sur les descendants F1. Réduction de la prise de poids des descendants. Peut nuire au fœtus :

Inhalation: Peu nocif par inhalation

Contact avec la peau: Légèrement irritant pour la peau. Risque de sensibilisation cutanée.

Contact avec les yeux: Légèrement irritant pour les yeux.

Ingestion: Peu nocif par ingestion

Effets sur l'environnement:

Très toxique pour la daphnie.

Potentiellement bioaccumulable Intrinsèquement biodégradable.

Dangers physico-chimiques:

Décomposition thermique en produits toxiques.

Produits de décomposition : voir chapitre 10

Divers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur les critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nature chimique du mélange¹:

Préparation à base de :

Composants dangereux (conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)) :

Nom Chimique ¹ & Numéro d'Enregistrement REACH ²	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Benzyltoluène (01-2119488215-34)	248-654-8	27776-01-8	70 - 80 %	Skin Irrit. 2; H315 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 4; H413
dibenzylbenzène, dérivé ar-méthylrique (01-2119488667-17)	258-649-2	53585-53-8	20 - 30 %	Asp. Tox. 1; H304 Repr. 1B; H360FD Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M Chronique = 10
Epoxyde cycloaliphatique (Mw < 700)	219-207-4	2386-87-0	< 1 %	Skin Sens. 1; H317

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

²: Voir le texte du règlement pour les exceptions ou restrictions applicables -

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers soins nécessaires:

Conseils généraux:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation:

Inhalation des vapeurs par décomposition thermique du produit : Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. En cas de troubles : Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Contact avec les yeux:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau en écartant bien les paupières. Enlever les lentilles de contact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne PAS faire vomir. Risque de troubles pulmonaires graves en cas d'aspiration accidentelle. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

Protection pour les secouristes:

En cas d'intervention en atmosphère saturée, porter un appareil respiratoire. Vêtement de protection.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés: Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas de données disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

A haute température :, Décomposition thermique en :, Benzène, Toluène, Oxydes de carbone (par combustion)

5.3. Conseils aux pompiers:

Méthodes particulières d'intervention:

Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Prévoir un système d'évacuation rapide des conteneurs. En cas d'incendie à proximité, éloigner les conteneurs exposés au feu.

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupération:

Pomper dans un réservoir de secours inerte. Absorber le reste sur un absorbant inerte. sable, vermiculite, perlite. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur.

Élimination:

Éliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

6.4. Référence à d'autres rubriques: Aucun(e).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures techniques/Précautions:

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits: Liquides. Irritants. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Prévoir douches, fontaines oculaires. Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Éliminer immédiatement les flaques de produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Mesures d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Prévoir une cuvette de rétention. Prévoir sol imperméable.

Produits incompatibles:

Oxydants

Matériel d'emballage:

Recommandé: Acier ordinaire
Acier ordinaire

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition Non pertinent

Dose dérivée sans effet (DNEL): BENZYLTOLUENE :

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	4,93 mg/m ³ (LT, SE)		7 mg/kg bw/jour (LT, SE)
Consommateurs	0,87 mg/m ³ (LT, SE)	0,25 mg/kg bw/jour (LT, SE)	0,25 mg/kg bw/jour (LT, SE)

LE : Effets locaux, **SE :** Effets systémiques, **LT :** Long terme, **ST :** Court terme

Dose dérivée sans effet (DNEL): DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	0,259 mg/m ³ (LT, SE)		0,37 mg/kg bw/jour (SE, LT)
Consommateurs	64400 ng/m ³ (SE, LT)		0,185 mg/kg bw/jour (SE, LT)

LE : Effets locaux, **SE :** Effets systémiques, **LT :** Long terme, **ST :** Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC): BENZYLTOLUENE :

Compartiment:	Valeur:
Sédiment d'eau douce	0,331 mg/kg dw
Sédiment marin	0,033 mg/kg dw

Concentration prévisible sans effet (PNEC): DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	0,028 µg/l
Eau de mer	0,0028 µg/l
Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,11 mg/kg dw
Sédiment marin	0,11 mg/kg dw
Sol	2 mg/kg dw
Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	11,1 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures générales de protection: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire: Concentrations élevées ou exposition prolongée: Porter un masque, si nécessaire. Type de Filtre recommandé: A2B2
Protection des mains: Contacts éclaboussures, intermittent et prolongé: Gants en PVC Épaisseur du gant: 1,2 - 1,4 mm

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps: Au poste de travail : Combinaison à pénétration retardée
En intervention sur incident: Combinaison à pénétration retardée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C): liquide

Couleur: incolore

Odeur: aromatique

Seuil olfactif: Pas de données disponibles.

pH: Non applicable

Point de solidification : < -50 °C

Point/intervalle d'ébullition : > 250 °C Se décompose par chauffage.

Point d'éclair: coupelle ouverte: 144 °C (Norme NF T 60 118)

Taux d'évaporation: Pas de données disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):

Inflammabilité: Non applicable

Pression de vapeur: 0,0034 hPa , à 20 °C
1,3 hPa , à 100 °C

Masse volumique de la vapeur: Pas de données disponibles.

Masse volumique: 1.010 kg/m³ , à 20 °C
999 kg/m³ , à 50 °C
960 kg/m³ , à 80 °C

Hydrosolubilité: non miscible à 20 °C

Coefficient de partage: n-octanol/eau: BENZYL TOLUENE :
log Kow : 4,31 - 4,40 (OCDE Ligne directrice 117)
DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :
log Kow : > 6 (OCDE Ligne directrice 117)

Température d'auto-inflammabilité: 459 °C (Norme A15 (D. 92/69/EEC))

Température de décomposition: > 250 °C

Viscosité, cinématique: 6,5 mm²/s , à 20 °C
3,32 mm²/s , à 40 °C

Propriétés explosives:

Explosibilité: Non pertinent (compte tenu de sa structure chimique)

Propriétés comburantes: Non pertinent (compte tenu de sa structure chimique)

9.2. Autres données:

Solubilité dans d'autres solvants: Soluble dans la plupart des solvants organiques

Tension superficielle: 38,24 mN/m à 25 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité: Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique:
Produit stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Aucune connue aux conditions normales d'utilisations.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur, flammes et étincelles. Exposition au soleil. Exposition à l'humidité. (pour conserver les qualités techniques du produit).

10.5. Matières incompatibles:
Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Décomposition thermique:

Température de décomposition: > 250 °C

A haute température :, Décomposition thermique en produits toxiques, Benzène, Toluène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toutes les données disponibles sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Inhalation: **Peut être nocif par inhalation.**

BENZYLTOUENE :

Inhalation des vapeurs par décomposition thermique du produit:, Troubles respiratoires, Formation de carboxyhémoglobine
Effet réversible en quelques jours

• Chez l'animal :

Inhalation des vapeurs du produit chauffé:

Pas de mortalité/4 h/Rat: 1,88 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 403)

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :

Inhalation des vapeurs par décomposition thermique du produit:
Troubles respiratoires, Formation de carboxyhémoglobine

• Chez l'animal :

Inhalation des vapeurs du produit chauffé:

Pas de mortalité/4 h/Rat: 0,24 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 403)

Effet réversible en quelques jours

Ingestion:

De par sa composition, peut être considéré comme Peut être nocif par ingestion.

DL50/Rat: 3.080 mg/kg

Dermale:

De par sa composition, peut être considéré comme Peut être nocif par contact cutané.

BENZYLTOUENE :

• Chez l'animal :

Pas de mortalité/Lapin: 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402)

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :

• Chez l'animal :

Pas de mortalité/Lapin: 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402)

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau:

Provoque une irritation cutanée.

• Chez l'animal :

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Contact avec les yeux:

Peu ou pas irritant pour les yeux

• Chez l'animal :

Peu ou pas irritant pour les yeux (OCDE ligne directrice 405, Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation:

Pas de données disponibles.

Contact avec la peau:

De par sa composition, doit être considéré comme: Risque de sensibilisation cutanée.

CYCLOALIPHATIC EPOXIDE (MW < 700) :

• Chez l'animal :

Action faiblement sensibilisante par contact cutané. (Méthode: essai de maximalisation sur le cobaye)

Effets CMR :

Mutagénicité:

De par sa composition, peut être considéré comme Non génotoxique

In vitro

BENZYLTOUENE :

Test de Ames: Inactif (Méthode: OCDE ligne directrice 471)
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)
Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 473)

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :

Test de Ames: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)
Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 473)

In vivo

D'après les données expérimentales disponibles:, Non génotoxique in vivo
Test du micronucleus in vivo: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 474)

Cancérogénicité:

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Fertilité:

Peut nuire à la fertilité.

BENZYLTOUENE :

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :

Étude de toxicité pour la reproduction et le développement: D'après les données expérimentales disponibles:, Effets sur la fertilité et la progéniture., Réduction de la fécondité., Augmentation de la perte post-implantatoire, Incidences sur les descendants F1., Réduction de la prise de poids des descendants.
Dose sans effet toxique observé (Toxicité parentale): 250 mg/kg bw/jour
Dose sans effet nocif observé (accouplement/fertilité) (Fertilité): 250 mg/kg bw/jour
NOAEL (Toxicité pour le développement): 80 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE ligne directrice 421, rat, Oral(e))

Développement foetal:

Peut nuire au fœtus.

BENZYLTOUENE :

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :

D'après les données expérimentales disponibles:
Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus
NOAEL (Toxicité pour le développement): 150 mg/kg bw/jour
NOAEL (Toxicité Maternelle): 150 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, Rat, Par voie orale)
Développement embryo-fœtal: Des malformations ont été observées.
Dose la plus faible avec effet toxique observé (Toxicité pour le développement): 10 mg/kg bw/jour
Dose sans effet toxique observé (Toxicité Maternelle): 75 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE ligne directrice 414, Lapin, Oral(e))

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Exposition répétée:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

BENZYLTOUENE :

D'après les données expérimentales disponibles: (Méthode: OCDE Ligne directrice 408)
Par voie orale: Pas d'effets toxiques spécifiques, Sites d'action: Foie, NOAEL= 50mg/kg/d, LOAEL= 500mg/kg/d (Rat, 4 Mois)

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :

D'après les données expérimentales disponibles:
Par voie orale: Pas d'effets toxiques spécifiques, Sites d'action: Foie, NOAEL= 50mg/kg/d, LOAEL= 500mg/kg/d (Méthode: OCDE Ligne directrice 408, Rat, 4 Mois)

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique: Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité aiguë :

Poissons: Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

BENZYLTOUENE : CL50, 96 h (Danio rerio (poisson zèbre)) (Méthode: OCDE ligne directrice 203) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

DIBENZYLBENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE : CL50, 96 h (Danio rerio (poisson zèbre)) (Méthode: OCDE ligne directrice 203) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

Invertébrés aquatiques: Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

BENZYLTOUENE : CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) (Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

DIBENZYLBENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE : CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) (Méthode: OCDE Ligne directrice 202) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

Plantes aquatiques: Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

BENZYLTOUENE : CE50r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, Inhibition de la croissance) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

DIBENZYLBENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE : CE50r, 72 h (Skeletonema costatum (algue marine)) (Méthode: ISO 10253) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

Micro-organismes:

BENZYLTOUENE : CE10, 5 h (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)) : > 0,99 g/l

DIBENZYLBENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE : CE10, 5 h (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)) : > 1.000 mg/l (Inhibition de la respiration)

Toxicité des sédiments:

BENZYLTOUENE : CL50, 10 jr (Corophium volutator): 331 mg/kg dw

DIBENZYLBENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE : NOEC, 10 jr (Corophium volutator): 42 mg/kg dw

Toxicité aquatique / Toxicité à long terme:

Invertébrés aquatiques:

DIBENZYLBENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE : NOEC, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 1,4 µg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, reproduction)

Plantes aquatiques:

BENZYLTOUENE : NOEC r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) (Méthode: OCDE Ligne directrice 201) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

DIBENZYLBENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE : NOEC r, 72 h (Skeletonema costatum) (Méthode: ISO 10253) Aucun effet jusqu'à la limite de solubilité

Facteur M: Chronique = 10

Toxicité non aquatique / Toxicité aiguë :

**Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol:**

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :
CL50, 14 jr (Eisenia fetida (vers de terre)) : 850 mg/kg (Sol dw) (Méthode: Règlement (CE) n°
440/2008, annexe, C.8)
NOEC, 28 jr (Folsomia candida) : 320 mg/kg (Sol dw) (reproduction)
NOEC, 28 jr (Micro-organismes) : >= 515,4 mg/kg (Sol dw) (Méthode: OCDE Ligne directrice 216)

Plantes terrestres:

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :
NOEC, durée du test: 20 jr : 100 mg/kg (Méthode: OCDE Ligne directrice 208)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Biodégradation (Dans l'eau): **Tous les produits et/ou composants majoritaires cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ne sont pas facilement biodégradables.**

BENZYL TOLUENE :
Non facilement biodégradable.: 46 % après 29 jr (Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.C.)

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :
Non facilement biodégradable.: 0 - 2 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B)

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation: **Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le potentiel de bioaccumulation de ce mélange.**

BENZYL TOLUENE :
Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 4,31 - 4,40 (Méthode: OCDE Ligne directrice 117)

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :
Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : > 6 (Méthode: OCDE Ligne directrice 117)

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:

Pression de vapeur : 0,0034 hPa, 20 °C
1,3 hPa, 100 °C

Tension superficielle: 38,24 mN/m 25 °C

Absorption / désorption:

BENZYL TOLUENE :
log Koc: 3,56 - 3,68 (Méthode: Ligne directrice OCDE 121)

DIBENZYL BENZENE, DERIVE AR-METHYLIQUE :
log Koc: = 3,55 - 5,56 (Méthode: Ligne directrice OCDE 121)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur les critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes: Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Traitement des déchets:

- Élimination du produit:** Éliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales). Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Élimination des emballages:** Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer les emballages par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	14.1. Numéro ONU	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	14.3. Classe*	Étiquette	14.4. PG*	14.5. Dangers pour l'environnement	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR	3082	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIBENZYL BENZENE, AR-METHYL DERIVATIVE)	9	9	III	oui	
ADN	3082	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIBENZYL BENZENE, AR-METHYL DERIVATIVE)	9	9	III	oui	
RID	3082	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIBENZYL BENZENE, AR-METHYL DERIVATIVE)	9	9	III	oui	
IATA Cargo	3082	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative)	9	9MI	III	oui	
IATA Passenger	3082	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative)	9	9MI	III	oui	
IMDG	3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIBENZYL BENZENE, AR-METHYL DERIVATIVE)	9	9	III	Polluant marin	EmS Number: F-A, S-F Mark: MP

*Description: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Fiches de données de sécurité: conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTATION FRANCAISE:

- Maladies à caractère professionnel: Code de la Sécurité sociale : articles L461-6 et D.461-1
- Surveillance médicale spéciale: Arrêté du 11.7.77 et circulaire n° 10 du 29.4.80 (liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale)
- Sécurité au travail: Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement
- Installations classées: France. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), code de l'environnement, partie réglementaire, livre V, titre I
4510: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.
- Déchets: Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels
Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Rejets Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Des Évaluations de la Sécurité Chimique ont été faites pour ces substances. (Benzyltoluene) (Dibenzyltoluene)

INVENTAIRES:

EINECS: Conforme, la substance EC EC 258-649-2 peut être identifiée sous le CAS 26898-17-9 en dehors de l'Europe.
TSCA: Conforme
DSL: Ce produit contient un ou plusieurs composants qui sont listés sur la liste canadienne NDSL. Tous les autres composants sont sur la liste canadienne DSL.
IECSC (CN): Conforme
ENCS (JP): Conforme
ISHL (JP): Conforme
KECI (KR): Conforme
PICCS (PH): Non conforme
AICS: Conforme
NZIOC: Conforme

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire En cas d'emploi dans des formulations, nous contacter pour l'étiquetage.

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
1	1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE	modifications
2	Classification et étiquetage, Effets possibles sur la santé, Effets sur l'environnement	modifications, Ajouts
3	Composition/ informations sur les composants	modifications
8	Dose dérivée sans effet (DNEL), Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Ajouts
9	Température de décomposition, Inflammabilité (solide, gaz), Propriétés explosives, Propriétés comburantes, Viscosité	modifications
11	Toxicité aiguë, Effets locaux, Sensibilisation, Mutagénicité sur les cellules germinales, Toxicité pour la reproduction, Toxicité à dose répétée, Danger par aspiration	Ajouts, modifications
12	Toxicité aquatique, Invertébrés aquatiques, Plantes aquatiques, Micro-organismes, Biodégradation, Bioaccumulation, Évaluation PBT	Ajouts, modifications
14	14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	modifications
15	Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	modifications
Scénario d'exposition		modifications

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)
LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)
bw : Poids du corps
food : dans la nourriture
dw : Poids sec
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ARKEMA. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

